

BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



Dernière Heure | 4 mai 2020

Volume 2 no 58 – 4 mai 2020

Coronavirus (COVID-19)

Retour à l'école et informations médicales

Le SPGQ a récemment rencontré le Secrétariat du Conseil du trésor, notamment afin de clarifier certains détails concernant la pandémie. L'information suivante concerne nos membres de la fonction publique, mais le syndicat s'attend à une réaction semblable des autres employés.

Retour à l'école ou à la garderie

Le gouvernement a annoncé la réouverture des écoles et des garderies pour le 11 mai dans la plupart des régions du Québec et le 19 mai sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. La fréquentation scolaire demeure toutefois facultative.

Plusieurs membres se demandent s'ils peuvent s'absenter du travail afin de ne pas envoyer leurs enfants à l'école. Si vous ne pouvez pas fournir de prestation de travail pour cette raison, vous pourriez devoir utiliser vos congés conventionnés. Le SPGQ attend une confirmation du Secrétariat du Conseil du trésor à cet effet. Celui-ci a toutefois indiqué que le télétravail continuait d'être privilégié lorsque c'est possible.

Le SPGQ estime aussi que l'employeur doit être accommodant si l'employé ou un membre de la famille souffre d'une maladie chronique ou est immunodéprimé. Même chose dans les cas où aucune place ne serait disponible en garderie pour l'enfant.

Informations médicales

Le SPGQ a aussi reçu plusieurs questions de la part des membres quant à la protection de leurs informations personnelles, notamment ceux souffrant d'une maladie chronique. Les questions médicales doivent être traitées de manière confidentielle. L'information nécessaire devrait donc transiter par les ressources humaines et non par le gestionnaire. Le Secrétariat du Conseil du trésor est en accord avec cette position.

Le SPGQ vous informe

La situation évolue rapidement. Le SPGQ vous invite à consulter la page [Coronavirus \(COVID-19\)](#) pour demeurer informé des plus récents développements. N'hésitez pas à communiquer avec votre délégué ou avec le SPGQ pour toute question que vous pourriez avoir à ce sujet. Notez cependant que compte tenu du volume de demandes, le temps de réponse du SPGQ pourrait être plus long qu'à l'habitude. Merci de votre compréhension!